

TO: FX 58138

MSG: C3 7278 1 REF: 4175067791

Page 2 of 28
24-Jun-94 13:14

EU - REVIEW
Activities of the Institutions
of the European Union

132

N° 606 DU 24 JUIN 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 6/348 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

**EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206**

TO: FX 50138

MSG: C3 7278 1 REF: 4175067791

Page 1 of 20
24-Jun-94 13:14

COMMISSION EUROPEENNE

EUROPEAN COMMISSION

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-VAN-ROMPNEY.L
 TO : FAX DISTRIBUTION HUISSIERS - BRUXELLES
 REF : 4175067791 - 24-06-1994 13:02

TO: 7 MP408
 7 MI406
 7 MU408
 SUBJECT: ""
 Enc 1:686
 TELEX686"

DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
CHA/ADM.	
POL.	
AGR.	
COM/TR.	<i>Hds</i>
DEVT.	<i>af</i>
ECO/FIN.	<i>Sections</i>
P.P.A.	
S&T	
T.E.E.	
SUP. AG.	
C.C.	

- 2 -

NOTE A L'ATTENTION DES CHEFS DE DELEGATION

En raison de la surcharge des lignes de télécommunication de la Commission due au Conseil européen de Corfou nous sommes obligés de sortir l'EU-Review plus tôt que l'habitude. Certaines informations de "dernière minute" qui ont eu lieu au cours de cette semaine vous seront communiquées dans notre prochaine numéro.

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. TOXICOMANIE : ACTION COMMUNAUTAIRE ET PLAN D'ACTION
2. CHRISTOPHERSEN GROUP : INTERIM REPORT*
3. RUSSIA : PARTNERSHIP AND COOPERATION AGREEMENT
4. LATVIA : FREE TRADE AGREEMENT
5. TACIS : PROGRAMME POUR LA DEMOCRATIE
6. APICULTURE EUROPEENNE : DOCUMENT DE REFLEXION
7. SLOVENIE : VISITE DU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES
8. TURKEY : VISIT OF M. VAN DEN BROEK (15-17 JUNE)
9. SOUTH AFRICA : VISIT OF ARCHBISHOP DESMOND TUTU
10. PREVISIONS

II. CONSEIL EUROPEEN

1. PREVISIONS

III. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "CULTURE" (LUXEMBOURG, 17 JUIN)
2. CONSEIL "MARCHE INTERIEUR" (LUXEMBOURG, 16 JUIN)
3. CONSEIL "EDUCATION" (LUXEMBOURG, 21 JUIN)
4. CONSEIL "JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES" (LUXEMBOURG, 20 JUIN)
5. CONSEIL "AFFAIRES SOCIALES" (LUXEMBOURG, 22 JUIN)
6. CONSEIL "AGRICULTURE" (LUXEMBOURG, 20-24 JUIN)
7. CONSEIL "INDUSTRIE" (LUXEMBOURG, 22 JUIN)
8. DECLARATIONS PESC
9. PREVISIONS

- 3 -

I. COMMISSION**1. TOXICOMANIE : ACTION COMMUNAUTAIRE ET PLAN D'ACTION**

La Commission a adopté son nouveau programme d'action communautaire de lutte contre les toxicomanies (COM(94)223) qui établit une approche du phénomène à plusieurs niveaux et dans différents domaines, notamment celui de la santé publique.

La dimension sanitaire des toxicomanies a été de plus en plus reconnue au cours des dernières années, et ceci pour plusieurs raisons :

- l'afflux incessant de drogues illégales qui sont difficiles à endiguer;
- l'usage détourné et l'abus croissants de produits licites;
- les risques accrus pour la santé (SIDA ou l'hépatite) suite à l'injection de drogues;
- la nécessité de répondre aux besoins sanitaires et sociaux des toxicomanes.

Pour obtenir une valeur ajoutée au niveau communautaire et maximiser l'impact des ressources limitées disponibles, ce nouveau programme sera axé sur les domaines prometteurs suivants :

- meilleure sensibilisation de l'opinion, notamment grâce à des actions coordonnées au niveau transnational du type "Semaine européenne de prévention des toxicomanies";
 - mise à contribution des possibilités offertes par d'autres politiques, programmes ou instruments communautaires (affaires sociales; Fonds structurels; recherche ou formation);
 - initiatives et actions ciblées sur les jeunes d'âge scolaire.
- Ce nouveau programme s'inscrit dans le double contexte :
- de l'action menée dans le domaine de la santé publique au titre de l'article 129 (COM(93) 559 final);
 - et du plan d'action européen de lutte contre la drogue adopté récemment (COM(94) 234 final).

Le programme s'étendra sur une période de cinq ans et nécessitera un budget de quelque 30 MECU.

2. CHRISTOPHERSEN GROUP : INTERIM REPORT

A few days before the Corfu Summit, Vice-President CHRISTOPHERSEN presented his interim report on the state of work of the Group of Personal Representatives on Trans-European networks. The report summarises the progress made so far in identifying projects and recommends guidelines for the future work of the Group.

The Group has identified 34 priority transport projects. The European Council is invited, without prejudging the future work of the Group, to acknowledge the priority status of these projects. A first tranche of 11 projects are so mature that work has already started or could start before the end of 1996.

In the area of energy, the European Council is invited to take note of a list of priority projects which is still subject to further examination by the Group.

The Group notes that significant progress has been made, but that work is not yet finished. It proposes to the European Council to confirm its mandate until the Essen European Council in December 1994, and to instruct it in particular to :

TO: FX 58138

MSG: C3 7270 1 REF: 4175867791

Page 5 of 28
24-Jun-94 13:14

- 4 -

- complete the assessment of priority projects,
- facilitate the work of project seminars convened by the Commission, gathering the EIB and, as appropriate, interested public and private parties,
- study problems arising from the regulatory framework,
- assessing, together with EIB appropriate forms of financial engineering encouraging private participation,
- contribute to the assessment of financial needs and instruments,
- study further the extension of the TEN's to neighbouring countries, in particular to Central and Eastern Europe and the Mediterranean Basin.

3. RUSSIA : PARTNERSHIP AND COOPERATION AGREEMENT

The European Union and the Russian Federation have reached a major agreement. Now that the final obstacles have been removed, the way is clear for the new Partnership and Cooperation Agreement to be signed in Corfu by Boris YELTSIN, the leaders of the twelve EU member states and the Commission on June 24/25. It marks the most ambitious agreement ever signed between the Russian Federation and one of its major world partners.

The Agreement, negotiated over one and a half years, will gradually draw the economies of Russia and the European Union closer together by lifting trade barriers, offering greater certainty to traders and investors and promoting the direct investment that the Russian economy needs. It also paves the way for negotiations on a free trade area after 1998, while establishing regular political contacts at all levels and promoting respect for democracy and human rights.

Welcoming the signature of the Agreement, Sir Leon BRITTAN issued the following statement :

"By creating a relationship between the European Union and Russia rooted in friendship, cooperation and mutual economic interest, this agreement marks a milestone on the road towards greater economic and political stability across the entire continent. It builds a solid framework based on mutual respect. For European companies particularly, it will encourage investment in Russia by ensuring they are treated as fairly as domestic companies while guaranteeing them the right to repatriate profits earned on the Russian market. And it will help cement reform in Russia by offering the prospect of free trade in the next century if Russia's reforms are sufficiently advanced by 1998."

Mr VAN DEN BROEK, Commissioner for external political relations, stated :

"This agreement will set the European Union's political ties with Russia on a far sounder footing by ensuring that heads of Government, Ministers and officials meet regularly and systematically rather than on an ad hoc basis as at present. It will establish a regular political dialogue enabling the two sides to consult whenever the need arises. This should contribute to overall security and stability in Europe. At the same time, the Agreement, which is based on a shared commitment to human rights and fundamental freedom, will reinforce political reform in Russia".

The Partnership and Cooperation Agreement covers three main areas :

- political dialogue,
- trade relations,
- the investment and business environment.

Significant areas of agreement include :

- substantial elimination of restrictions on Russian exports to the European Union,

- 5 -

- rules on trade in nuclear materials,
- steps to open up the flow of capital and improve conditions for business,
- agreement on arrangements to allow banks and other financial services providers from the European Union to operate in Russia,
- a provision that the Agreement could develop into a free trade agreement covering cross-border trade in services, the freedom of establishment of companies and capital movements.

One of the bases of the agreement is the commitment by both sides to respect the rule of law, to safeguard ethnic minorities, and to uphold human rights and multi-party democracy, while stating that the establishment of a market economy in Russia is of paramount importance.

On political dialogue, the Russian President will meet the President of the European Council and Commission twice a year, besides regular meetings between ministers and civil servants. Dialogue will also be encouraged at parliamentary level. In addition, a Cooperation Council has been set up to monitor the agreement, also enabling the two sides to seek to bring together their positions on international issues of mutual concern.

4. LATVIA : FREE TRADE AGREEMENT

The Commission has initialled a free trade agreement with Latvia, marking the first such agreement which has been formally concluded between the EU and one of the three Baltic states. The initialling of a similar agreement with Lithuania is foreseen for June 27, whilst the negotiations with Estonia are nearing completion.

The agreement foresees the creation of a free trade zone for industrial goods within four years. While the European Union will abolish all trade restrictions immediately upon the agreement's entry into force, Latvia has been granted a transitional period to eliminate all export and import restrictions for sensitive products for up to four years. Concessions have also been negotiated for agricultural and fisheries products. The EU and Latvia are confident that the agreement can enter into force on January 1, 1995.

5. TACIS : PROGRAMME POUR LA DEMOCRATIE

La Commission a décidé de financer le programme de 1994 pour la démocratie en faveur des Nouveaux Etats Indépendants de l'Ex-Union soviétique et de la Mongolie pour un montant de 5 Mio ECU.

6. APICULTURE EUROPEENNE : DOCUMENT DE REFLEXION

La Commission a approuvé un document de réflexion qui examine la situation de l'apiculture, celle des importations et des exportations de miel, les instruments communautaires mis en oeuvre en faveur de ce secteur, les difficultés qu'il rencontre et présente plusieurs orientations d'actions, en réponse à une demande du CONSEIL. (Com(94)256)

- 6 -

7. SLOVENIE : VISITE DU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES

Sir Leon BRITTAN a reçu, le 20 juin, M. I. GOLOP, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Slovénie. M. I. GOLOP a, en confirmant l'engagement européen de son pays, exprimé les inquiétudes de son gouvernement sur le retard pris par l'adoption du mandat de négociation pour un accord européen, du fait des conditions posées par l'Italie.

Sir Leon BRITTAN a exprimé son espoir que rapidement des progrès soient réalisés parallèlement tant dans le cadre des discussions bilatérales italo-slovènes que dans le cadre des discussions pour l'accord européen. Il a confirmé sa visite en Slovénie à l'occasion de "Investment Promotion Conference" organisée du 29 septembre au 2 octobre 1994 à Bled et sponsorisée par le G-24.

8. TURKEY : VISIT OF M. VAN DEN BROEK (15/17 JUNE)

Mr Hans VAN DEN BROEK visited Turkey for talks in Istanbul and Ankara. During his visit he met the President of the Republic, Mr Suleyman Demirel, the President of the Turkish Grand National Assembly, Mr Husamettin Cindoruk, the Prime Minister Professor Dr Tansu Ciller, the deputy-Prime Minister Mr Murat Karayalcin and the Minister of Foreign Affairs, Mr Hikmet Cetin.

Mr VAN DEN BROEK also met in Istanbul a small group of prominent Turkish businessmen and bankers together with European businessmen and bankers, as well as newspaper columnists and delivered a public lecture at the EU Research Centre at Ankara University.

During his visit both sides reconfirmed their commitment to completing a customs union during 1995, in spite of the current financial and economic difficulties in Turkey now being addressed by a Government stabilisation and restructuring package, the IMF and the World Bank. The Prime Minister gave a detailed explanation of the recovery programme and of the results so far.

Mr VAN DEN BROEK had an unusually long meeting with the President, during which they discussed the whole range of EU-Turkey affairs including a 30-minute discussion on democracy, terrorism and human rights in Turkey.

Mr VAN DEN BROEK shared more than two hours of discussion and two official meals with the Foreign Minister, Mr CETIN (and with the President, the Prime Minister, Mr Cindoruk and with businessmen) on the need for movement on the political front of the relationship, and especially on making a start with Confidence Building Measures in Cyprus. The Turkish side expressed doubts to the point of opposition to EU involvement as such on the Cyprus issue, although Mr VAN DEN BROEK and the European Union's observer on Cyprus, Mr Serge ABOU, were able to discuss the issue with the key Turkish authorities during the two-day visit. Turkish private sector representatives echoed the Government's attitude towards the insertion of the Cyprus issue in EU-Turkey bilateral relations. It was announced during the visit and confirmed by the Turkish authorities that the leader of northern Cyprus, Mr Denktash, had provisionally accepted the UNSG's proposals on CBM's.

The Turkish Minister for Foreign Affairs complained that political dialogue between Turkey and the EU had slowed down and urged that Turkey should be fully taken into account at the Corfu Summit and in particular on an equal footing with the countries of central and eastern Europe during the 1996 Intergovernmental Conference. Mr Cetin said it would not be acceptable for those countries to be accepted for full membership before Turkey.

TO: FH 58138
MSG: C3 7270 1 REF: 4175067791

Page 8 of 20
24-Jun-94 13:14

- 7 -

Mr VAN DEN BROEK was at pains in his meeting with Ministers, at a joint press conference with Mr Cetin and in his address at Ankara University, to state that the countries of the Mediterranean, and notably Turkey, were as much our neighbours as the countries of central and eastern Europe. There could be no question of penalising Turkey for its good fortune in not having to break out of the bounds of communism. It should be our goal to carry out the commitment made at the European Councils of Lisbon and Copenhagen to intensify cooperation, especially in foreign policy. He said that consultation and dialogue between Turkey and the EU should be given the highest priority, especially on such issues as the Middle East Peace process and Black Sea Economic Cooperation.

9. SOUTH AFRICA : VISIT OF ARCHBISHOP DESMOND TUTU

Archbishop Desmond Tutu visited the Commission on 20 June and met with Commissioner VAN DEN BROEK.

The Archbishop thanked the International Community for replying to the call for sanctions against South Africa. Now he would call on the international community to come back and invest in South Africa.

South Africa had many problems to solve-homelessness, unemployment, education, etc. - and increased foreign assistance was needed to meet the expectations of the population. But more important would be the assistance by the international community to stimulate the economy.

Commissioner VAN DEN BROEK explained the offer made by the EU Foreign Ministers in April and recalled that South Africa was one of the largest beneficiaries of EU development assistance; a programme which should be made operational towards the future taking into account the broader priority objectives of the new government while at the same time finding a balance between the role of the Government and South African non-governmental organisations.

Archbishop Tutu and Mr VAN DEN BROEK also discussed the situation in Rwanda and the debt burden in Africa.

10. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'ordre du jour de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Bruxelles, le mercredi 29 juin 1994 :

- Aide humanitaire à la population cubaine;
- Règlement concernant le rhum originaire des Etats ACP;
- Communication sur la transmission des entreprises.

- 8 -

II. CONSEIL EUROPEEN**1. PREVISIONS**

Le 51ème Conseil européen depuis sa création en 1975 aura lieu à Corfou les 24/25 juin 1994.

Les Chefs d'Etat et des Gouvernements signeront avec les pays candidats les Traités d'adhésion comme également l'accord de Partenariat et de coopération avec la Russie, en présence de M. ELTSINE.

Les autres sujets au projet d'Ordre du jour concernent :

- tour d'horizon sur la politique étrangère;
- déclaration franco-germanique contre le racisme et la xénophobie;
- nominations;
- préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996;
- suites à donner au Livre blanc (politique pour l'emploi);
- examen de la situation économique des Etats membres;
- sécurité nucléaire en Ukraine;
- OMC;
- politique méditerranéenne;

Au cours de sa traditionnelle conférence de presse pré-sommet , le Président DELORS a souligné que l'économie européenne se trouve actuellement au carrefour entre la survie et le déclin.

Evoquant les 17 millions de chômeurs dans l'Union, le Président a plaidé pour une réforme profonde du monde du travail, en allégeant les coûts de travail, ainsi que pour une plus grande flexibilité et une meilleure gestion des ressources humaines.

M. DELORS a exprimé le souhait que les Chefs d'Etat et de Gouvernements arrivent à prendre des décisions concrètes afin de :

- faciliter les activités des PME;
- appuyer les initiatives communautaires;
- renforcer la coopération entre les programmes nationaux de recherche;
- réaliser les projets d'infrastructures prioritaires;
- encourager le développement des technologies d'information;
- améliorer le système d'emploi;
- fixer les orientations pour une politique de développement soutenable dans le plein respect de l'environnement.

NDLR : Au terme de la réunion du Conseil européen, le Secrétariat Général transmettra aux Délégations par FAX les textes des conclusions, précédés par une note personnelle de M. WILLIAMSON.

- 9 -

III. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "CULTURE" (LUXEMBOURG, 17 JUIN)

Le Conseil a adopté trois projets de conclusions concernant respectivement l'élaboration d'un plan d'action communautaire dans le domaine du patrimoine culturel, l'enfant et la culture ainsi que la coopération accrue dans le domaine des archives. En outre, ces sujets de même que la promotion et la mise en oeuvre du patrimoine subaquatique ont fait l'objet d'un échange de vues. A l'occasion de l'adoption des conclusions sur le patrimoine culturel, M. PINHEIRO a annoncé une communication de la Commission sur l'application de l'article 128 du Traité.

En ce qui concerne plus particulièrement la protection du patrimoine, M. PINHEIRO a rappelé l'importance que la Commission attache à la mise en oeuvre, à brève échéance, d'une action commune qui visera à accompagner au mieux les efforts entrepris dans les Etats membres et à apporter, dans le respect du principe de subsidiarité, une réelle valeur ajoutée au plan communautaire. En outre, il faut prendre en compte le patrimoine dans les autres politiques et programmes communautaires. Les partenaires et associations oeuvrant dans ce domaine pourront s'exprimer à l'occasion d'une grande Conférence en automne sur "le citoyen et son patrimoine".

Les Ministres sont convenus de désigner Saint-Petersbourg pour le Mois culturel européen en 1996 et Ljubljana en 1997. Ils ont en outre procédé à un échange de vues sur la Ville européenne de la Culture pour l'an 2000. Les Ministres ont estimé qu'il était utile d'attendre l'expiration de la date limite pour la présentation de candidatures, à savoir le 30 juin 1995, avant de prendre une décision qui doit intervenir avant le 31 décembre 1995. L'idée a notamment été évoquée de désigner, dans chaque Etat membre, une ville pour l'an 2000 qui a une importance symbolique. En outre, la nécessité a été évoquée de revoir les concepts de Mois culturel européenne de la Culture.

Après une intervention de M. PINHEIRO sur les suites à donner au Livre vert et sur la préparation de la Conférence européenne de l'Audiovisuel (30 juin, 1er et 2 juillet), le Conseil a eu un échange de vues sur la question de l'évolution du débat sur l'audiovisuel, y compris sa dimension culturelle.

2. CONSEIL "MARCHÉ INTERIEUR" (LUXEMBOURG, 16 JUIN)

a) Fonctionnement du Marché intérieur

M. VANNI d'ARCHIRAFI a fait une communication orale sur l'état de la mise en oeuvre du Marché intérieur à l'occasion de laquelle il a notamment attiré l'attention des Etats membres sur les retards dans la transposition des mesures du Livre blanc et a présenté une situation détaillée secteur par secteur. Lors du débat qui a suivi, il a été notamment remarqué que les retards n'étaient pas dus à des raisons politiques mais découlaient de la longueur des procédures législatives internes. Les délégations ont soutenu l'idée d'examiner la question de la transposition non seulement sous un aspect quantitatif mais également qualitatif et elles ont dans l'ensemble bien accueilli l'idée d'accorder une certaine publicité au problème du retard que connaissent certains Etats membres. Le Conseil a ensuite adopté une résolution sur le développement de la coopération administrative pour la mise en oeuvre et l'application de la législation

- 10 -

communautaire dans le cadre du Marché intérieur. Le Conseil a également procédé à un débat d'orientation sur la proposition de décision établissant une procédure d'information mutuelle sur les mesures nationales dérogeant au principe de libre circulation des marchandises à l'intérieur de la Communauté.

b) Marchandises de contrefaçon et marchandises pirates

Le Conseil est parvenu à un accord unanime, avec abstention de la délégation B, sur la proposition de règlement concernant les marchandises de contrefaçon et les marchandises pirates pour lequel il a retenu comme base juridique les articles 113 et 100 A du Traité. Il a également été convenu de retarder jusqu'au 1^{er} juillet 1995 l'entrée en vigueur du règlement. La nouvelle base juridique exigera donc la procédure de codécision avec le Parlement européen.

c) Autres actes et positions communes adoptées

Le Conseil a également pris des décisions concrètes concernant les dossiers suivants :

Produits alimentaires : une directive relative aux édulcorants, en acceptant un amendement parlementaire concernant les produits vitaminés et diététiques; la France s'est abstenue à cause de cet amendement. Le Conseil a également adopté la directive concernant les colorants. L'adoption de ces deux directives spécifiques a permis la modification de la directive-cadre "additifs" (qui contient, entre autres, une solution du problème de la bière allemande). Le succès est d'autant plus remarquable que notamment le dossier des édulcorants a connu plusieurs rebondissements depuis la première proposition de 1990.

Pharmacopée : une décision portant acceptation, au nom de la Communauté, de la Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne. Cette Convention du Conseil de l'Europe vise à harmoniser les spécifications des substances médicamenteuses et des préparations pharmaceutiques. A noter que le Conseil a changé, à l'unanimité, la base juridique proposée par la Commission (avis simple au lieu d'accord du Parlement).

Substances dangereuses : la 14^{ème} modification de la directive de base, limitant l'utilisation du nickel. Il est à rappeler que presque 25 % de la population souffre d'une allergie contre le nickel. La directive conduira à des économies importantes aux niveaux des services médicaux et sociaux qui, pour le seul UK, sont estimés à £ 100 millions par an.

Substances dangereuses : une position commune sur la 13^{ème} modification de la directive limitant l'utilisation des substances cancérogènes, de la créosote et des solvants chlorés. La décision fut prise à la majorité qualifiée contre les votes de D, DK et NL qui demandaient des règles encore plus strictes pour la créosote et les solvants chlorés.

Ascenseurs : une position commune concernant la directive.

- 11 -

d) Echanges de vues

Le Conseil a procédé à des débats relatifs aux points suivants :

- proposition de règlement relatif à l'assistance mutuelle entre les autorités administratives des Etats membres et à la collaboration entre celles-ci et la Commission;
- proposition modifiée de directive relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel;
- règlement portant statut de la société coopérative européenne;
- la proposition relative aux métaux précieux;
- la directive concernant les nouveaux aliments.

Enfin, le Conseil a procédé à la nomination du Président de l'Office de l'harmonisation dans le Marché intérieur (marques, dessins, modèles) en la personne de M. COMBALDIEU (F).

Au déjeuner, M. VANNI d'ARCHIRAFI a annoncé que la Commission envisage un retrait de la proposition de directive concernant les fonds collectés par les institutions de retraite.

3. CONSEIL "EDUCATION" (LUXEMBOURG, 21 JUIN)

A) SOCRATES

Au terme d'une session longue et après des négociations difficiles, le Conseil est parvenu à un accord politique unanime sur le Programme "SOCRATES" (programme d'action communautaire dans le domaine de l'Education), qui était le principal point de substance inscrit à l'ordre du jour. Un montant global de 760 MECU est prévu, qui pourra être révisé après trois ans. Afin de ne pas retarder l'adoption d'ici la fin de l'année du programme SOCRATES, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1995, l'ensemble des délégations ont marqué leur accord sur les différents éléments du compromis. La position commune sera adoptée en "point A" lors d'un prochain Conseil.

Le montant global est considéré comme pouvant permettre de financer les actions nouvelles prévues dans SOCRATES, dans une mesure plus limitée que celle proposée par la Commission.

SOCRATES, s'adresse aux 75 millions de jeunes, écoliers et étudiants, qui, dans les différents Etats membres de l'Union, se préparent actuellement pour réussir leur insertion dans la société et sur le marché du travail. "Fournir au plus grand nombre de ces jeunes, la possibilité d'ajouter une dimension européenne à leur préparation et les aider ainsi à pouvoir bénéficier des avantages d'un véritable marché européen ouvert des professions, tel est l'objectif principal de cet ambitieux programme" a souligné M. RUBERTI, exprimant le souhait que, dans les étapes ultérieures de la procédure, un effort accru soit effectué pour la dotation budgétaire du programme.

Avec SOCRATES, pour la première fois, des actions communautaires seront menées à tous les niveaux d'enseignement, et ainsi également à l'école. Au niveau scolaire, il s'agira essentiellement d'encourager les échanges d'enseignants et la constitution de partenariats entre établissements scolaires d'Etats.

Au niveau de l'enseignement supérieur, on continuera à promouvoir la mobilité des étudiants et des enseignants (développée actuellement dans le cadre d'ERASMUS).

- 12 -

On soutiendra également notamment des projets permettant aux universités, éventuellement reliées dans le cadre de réseaux, de coopérer sur des thèmes d'intérêt commun (développement en commun de programmes d'études, amélioration des méthodes pédagogiques, comparaison des cycles d'études, etc.).

B) Aspects culturels et artistiques de l'éducation

Le Conseil a approuvé sans débat des conclusions sur les aspects culturels et artistiques de l'éducation. Ce texte souligne l'importance des matières artistiques et culturelles dans le domaine de l'éducation, rappelle les différentes actions entreprises en la matière, et invite la Commission à accorder une importance appropriée à ces aspects.

C) Scolarisation des enfants migrants

Les Ministres ont écouté avec intérêt la présentation faite sur ce thème par le Ministre grec, qui a souligné qu'une éducation de qualité pour tous les élèves constituait une des clefs visant à promouvoir la tolérance, le respect et la compréhension mutuels. Elle a fait référence au rapport de la Commission sur ce même thème.

D) Programme-cadre sur la recherche

M. RUBERTI a informé le Conseil des articulations de la recherche et de la formation présentes dans le quatrième programme-cadre; l'aspect le plus important est le développement du volet éducation/formation du programme de recherche socio-économique. M. RUBERTI a indiqué que la Commission envisageait d'organiser sur ce dernier thème un séminaire rassemblant des spécialistes de l'ensemble des disciplines concernées, afin d'aider la Commission à préciser le contenu de ce programme.

4. CONSEIL "JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES" (LUXEMBOURG, 20 JUIN)

a) Communication de la Commission sur l'immigration et l'asile

Le Conseil a approuvé des conclusions dans lesquelles il souligne la nécessité de donner la priorité à la mise en oeuvre du programme de travail pour 1994 et envisage pour l'élaboration du programme de travail pour 1995 de soulever les thèmes de la communication de la Commission qui ne figurent pas dans le programme prioritaire pour 1994.

b) Projet de résolution du Conseil concernant la limitation de l'admission des ressortissants des pays tiers dans les États membres à des fins d'emploi

Le Conseil a adopté le projet de résolution en discussion depuis un an et demi dans laquelle il souligne la nécessité d'une mise en oeuvre effective de la préférence communautaire à l'emploi.

Dans ce texte, le Conseil rappelle que, dans le rapport adopté par le Conseil européen de Maastricht en 1991, la priorité a été accordée à l'harmonisation des politiques d'admission à des fins d'emploi en tant que salarié ou indépendant, mais que ces politiques devraient nécessairement avoir un caractère restrictif. C'est pourquoi l'admission à des fins d'emploi temporaire ne peut être envisagée qu'à titre purement exceptionnel.

- 13 -

Le Conseil décide que les mesures de restriction actuelles devront être maintenues et, le cas échéant, renforcées en ce qui concerne l'admission à des fins d'emploi de ressortissants de pays tiers. Les Etats membres s'efforceront de faire en sorte que leur législation nationale aux principes d'harmonisation voulus par la Résolution soit conforme d'ici au 1er janvier 1996.

Les principes ne s'appliquent cependant pas :

- aux bénéficiaires de la libre circulation des personnes en vertu du droit communautaire (AELE compris);
- aux ressortissants de pays tiers dont l'admission a été autorisée à des fins de regroupement familial;
- aux ressortissants de pays tiers bénéficiaires des droits découlant d'accords régis par le droit communautaire;
- aux personnes exerçant un travail occasionnel dans le cadre de programmes d'échanges;
- aux non salariés;
- aux réfugiés au sens de la Convention de Genève demandeurs d'asile et ressortissants de pays tiers admis au titre du droit d'asile;
- aux personnes déplacées temporairement admises ou à celles autorisées au séjour pour des motifs humanitaires.

M. FLYNN conscient du risque que cette décision puisse provoquer dans la presse et dans l'opinion publique l'impression d'une "forteresse Europe", repliée sur elle-même et refusant l'entrée sur son territoire des ressortissants de pays tiers à des fins d'emploi, a souligné que les principes de la Résolution n'allaient pas au delà des législations des Etats membres.

c) UDE/EUROPOL- Budget 1995 - nominations

La Présidence a constaté l'adoption du budget de l'UDE pour l'année 1995 (3,7 MECUS) ainsi qu'un accord sur la nomination de M. STORBECK (D) en qualité de coordinateur de l'Unité drogue Europol à partir du 1er juillet 1994 et sur la prorogation du mandat de M. BRUGGEMANN en qualité de coordonnateur adjoint intérimaire jusqu'au 31.12.1994.

d) Autres dossiers

Le Conseil a chargé le COREPER de la poursuite des travaux dans les domaines suivants :

- Etats des travaux sur le projet de Convention portant création d'Europol : une solution d'ensemble est attendue pour les quatre questions majeures (inclusion du terrorisme, accès des unités des Länder, rôle des officiers de liaison, futures obligations vis-à-vis des pays tiers) demeurant ouvertes.
- Projet de Convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes : l'examen portera sur le rôle de la Cour de Justice et l'adoption de la Convention.
- Projet de Convention créant un système d'information européen : les questions majeures ouvertes sont le rôle de la Cour de Justice et le Comité exécutif.
- Protection publique des intérêts financiers de la Communauté : un état des travaux doit être présenté avant la fin de 1994.
- Présentation par la Commission du plan global de la lutte contre la drogue.

- 14 -

- Titre VI (JAI)-Relations avec les pays tiers : lors des discussions sur la base du rapport de la Présidence qui aborde la question de la couverture géographique, les modalités de la coopération et les matières couvertes par les relations avec les pays tiers.

Le Portugal a déploré le peu d'importance que ce rapport accorde à la coopération avec le Maroc, pourtant allié privilégié de l'Union dans la lutte contre l'immigration clandestine et la Grèce l'absence de Chypre et de Malte parmi les pays avec lesquels les relations doivent être établies

La Belgique a toutefois souhaité qu'une attention spécifique soit consacrée à chaque groupe de pays. En ce qui concerne les Etats-Unis et le Canada, le Conseil a soutenu l'idée de la création d'un comité permanent destiné à délivrer une information générale et continue. En ce qui concerne la Suisse, il a relevé que ce pays sera bientôt enclavé dans l'Union européenne ce qui rend nécessaire la négociation d'accords de coopération dans le domaine judiciaire, policier, de l'asile et de l'immigration. En ce qui concerne les PECO, l'accent doit être mis sur les contacts avec les pays qui ont une perspective d'adhésion à l'Union européenne. D'une manière générale, la couverture géographique doit tenir compte de l'intérêt de ces contacts pour l'Union européenne.

5. CONSEIL "AFFAIRES SOCIALES" (LUXEMBOURG, 22 JUIN)

This meeting of the Council was an outstanding success with the following items adopted unanimously by the Ministers :

A) Information and Consultation of Employees in Multinational Companies

In what constitutes an historic decision, the Council reached a Common Position on the proposal presented to them by the Commission last April, on the establishment of European Works Councils or procedures in multinational undertakings and groups of undertakings for the purposes of informing and consulting employees.

Thirteen years and eight months have passed since the Commission first presented to the Council a proposal with this objective. We could look back even further and mention the endless parallel debates on the issue of information and consultation of workers in the framework of the "European Company" proposal (1970) and the so-called "Fifth Company Law Directive" (1983).

Mr. FLYNN welcomed the speedy progress achieved on the "European Works Councils" dossier from November 1993 to date, after so many years of unsuccessful discussions. He said that "this new, consensual environment existing in the Council of Ministers is the direct result of, on the one hand, the social partners' participation at European level in the preparatory work leading to the adoption of its April proposal and, on the other hand, the new flexible approach the Commission has adopted towards this subject".

Mr. FLYNN also said "I sincerely believe that the business community is also ready and willing to introduce these new rules in their practices, in spite of all the past misunderstandings and misrepresentations concerning the Directive's real goals. The final text of the Common Position is a very clear answer to a lot of the ill-founded criticisms and destroys all the myths surrounding the Commission's proposal".

TO: FX 58138
MSG: C3 7270 1 REF: 4175867791

Page 16 of 28
24-Jun-94 13:14

- 15 -

Mr. FLYNN went on to say that there are very clear signs that the practical application of these new rules will be far less controversial than their adoption; in an increasing number of multinational companies operating in Europe, negotiations are already taking place between employees' representatives and central management, with a view to reaching an agreement to initiate procedures for transnational information and consultation of workers. Indeed this is already the practice in some 30 multinationals in the Union.

B) Protection of Young People at Work

This Directive contains a series of minimum requirements for the protection of young people at work, establishing common standards below which Member States may not fall. (The United Kingdom is granted a longer time (4 years) to implement the provisions on hours of work and night work by adolescents and on weekly hours of work by children during school term).

C) European Agency for Safety and Health at work

The Council decided on the regulation creating the European Agency for Safety and Health at work. The agency will be located in Bilbao, Spain. The agency will collect, exchange and disseminate technical, scientific and economic information on safety and health at work.

"The decision made by the Council to create the European Agency for Safety and Health at Work has added a valuable new dimension to social policy" stated Mr. FLYNN.

Through their representation on the Administrative Board the social partners will also be involved in the work of the Agency.

D) Equal opportunities

On the initiative of the Greek Presidency the Council adopted a resolution giving political support to the development of equal opportunities through the structural Funds.

Other matters discussed included :

- White Paper

Mr. FLYNN presented the results of his Tour of Capitals to the Council. He noted that the European Union must look afresh at the structures and policies which make up or impact upon the employment environment in its broadest sense.

"We have to develop inter-ministerial mechanisms. We have to develop inter-Council dialogue and cooperation. We have to recognise the legitimate interest of other Councils, notably ECOFIN, in employment.

The challenges for which we are accountable cannot be realistically and fully achieved by fragmented or tramline approaches. We need a more ambitious, more holistic, and more systematic strategy".

Mr. FLYNN received a warm endorsement by the Council on his report.

- 16 -

- Immigration and Asylum

Mr. FLYNN invited the Council to have a more detailed exchange of views on the Commission's Communication on immigration and asylum - particularly the subject of strengthening integration policies for legal immigrants.

He pointed out the importance of this subject and said "The migrants legally resident among us number about the population of Belgium, or more than the combined populations of Denmark, Ireland, and Luxembourg".

Mr. FLYNN picked out the proposal in the Communication to provide a secure and permanent residence status to stable migrants as a vital element in the integration strategy. On the subject of racism and xenophobia, Mr. FLYNN said "Racism threatens us all, though it is our immigrant populations who bear the brunt of the most immediate effects". The Commission has taken a number of steps to help this process forward, publishing a summary of "Legal Instruments to combat racism and xenophobia" in the Member States (shortly to be updated), producing a code of good practice against racial discrimination in the workplace this coming autumn, financing various N.G.O. initiatives under the budget headings and "human rights", "migrant integration" and various sub-chapters of our educational lines, notably "intercultural education".

- Exclusion

There was no discussion on the Commission's proposal for a Council decision. The matter will be discussed under the German Presidency.

E) Programme de formation professionnelle (LEONARDO)

Le Conseil a dégagé sa position commune sur la proposition de décision établissant un programme d'action pour la mise en oeuvre d'une politique de formation. Cette position commune sera adoptée formellement lors d'une prochaine session du Conseil et ensuite transmise au Parlement européen dans le cadre de la procédure de coopération. Le programme dénommé "LEONARDO DA VINCI", serait mis en oeuvre pour la période allant du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1999.

Le Conseil est convenu de prévoir 620 mécus comme montant estimé nécessaire pour la mise en oeuvre de ce programme. Au plus tard trois ans après le démarrage du programme, le Conseil procéderait à une évaluation des résultats atteints.

Complémentaire des actions des Etats membres dans ce domaine, LEONARDO vise à une amélioration de la qualité et de la capacité d'innovation de la formation professionnelle en fournissant un cadre rationalisé pour la poursuite des actions menées à ce jour dans ce domaine par la Communauté.

Par le biais de LEONARDO, l'Union apportera un soutien à des projets transnationaux d'échange et de mise en commun de savoir-faire et d'expériences, à des programmes de placements dans une entreprise ou un organisme de formation d'un autre Etats membre, ainsi qu'à la réalisation d'études et d'analyses pour la mise au point de références communes, selon les volets suivants :

- Soutien à l'amélioration des systèmes et dispositifs de formation professionnelle dans les Etats membres,
- Soutien à l'amélioration des actions de formation professionnelle, y compris par la coopération université-entreprise concernant les entreprises et les travailleurs,
- Soutien au développement des compétences linguistiques,
- Promotion de la dimension européenne dans le formation professionnelle.

- 17 -

6. CONSEIL "AGRICULTURE" (LUXEMBOURG, 20-24 JUIN)

A) Prix des produits agricoles et mesures connexes 1994/1995

Le Conseil a procédé pendant une semaine de marathon à une négociation approfondie, sur la base d'un projet de compromis établi par la Présidence et que la Commission avait fait sien. A l'issue de ses travaux, le Conseil a constaté que le compromis ne recueillait pas la majorité nécessaire.

Il est convenu de s'efforcer d'aboutir à une décision d'ensemble lors de sa prochaine session consacrée aux questions agricoles (sous présidence allemande (18/19 juillet à Bruxelles).

Entre-temps les mesures nécessaires seront prises pour assurer la continuité de la gestion de la politique agricole commune en évitant toute perturbation des marchés agricoles.

B) Apiculture

Le Représentant de la Commission a exposé les grandes lignes du rapport que son Institution compte transmettre prochainement au Conseil et au Parlement européen au sujet de l'apiculture. (Ce rapport examine la situation de ce secteur de production tant dans le contexte mondial qu'au niveau européen).

A l'issue d'un bref échange de vues, le Conseil est convenu de procéder à un examen approfondi du document de la Commission et de prendre le plus rapidement possible les mesures qui s'avéreront nécessaires.

C) Obtentions végétales

Le Conseil, sur base d'une solution de compromis présenté par la présidence, a marqué son accord, à l'unanimité, sur le règlement instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales.

En ce qui concerne la fixation du siège de l'Office, il a été convenu que la décision devra être prise séparément au niveau intergouvernemental.

D) Produits phytopharmaceutiques

Le Conseil a marqué son accord, à la majorité qualifiée sur la directive arrêtant les principes uniformes d'évaluation et d'autorisation des produits phytopharmaceutiques chimiques par les Etats membres. Lors de ces évaluations et autorisations, les Etats membres devront respecter certaines exigences notamment en matière de protection de l'homme de l'animal et de l'environnement.

E) Protection des animaux en cours de transport

Le Conseil a procédé à un large échange de vues sur la proposition concernant la protection des animaux en cours de transport qui vise à renforcer les dispositions de la directive de 1991 en y insérant des exigences plus strictes en matière de densité de chargement des moyens de transport pour certains types d'animaux et imposant aux opérateurs le dépôt d'un plan de marche précisant les intervalles d'abreuvement et d'alimentation et en y fixant les périodes de repos des animaux.

Un rapprochement des positions n'étant pas possible, ce dossier restera en examen dans les instances du Conseil.

- 18 -

F) BSE

La délégation allemande s'est à nouveau adressée à la Commission pour lui demander si et quant elle entendait prendre de nouvelles mesures de protection contre le risque présenté par l'encéphalopathie spongiforme bovine.

La Commission a rappelé les mesures déjà adoptées et a indiqué qu'elle attendait le rapport du Comité vétérinaire scientifique qui se réunira le 11 juillet pour prendre de nouvelles initiatives.

G) Aliments des animaux à base de gluten de maïs

Le Conseil, à la demande de la délégation française, a procédé à un échange de vues sur les modalités envisagées en vue de la mise en oeuvre du préaccord de Blair House de 1992 en ce qui concerne les importations de corn gluten feed.

H) Autres décisions

Fonds de garantie pour les actions extérieures

Le Conseil a adopté une orientation commune concernant le règlement visant à instituer un Fonds de garantie relatif aux actions extérieures.

Ce règlement vise à mettre en oeuvre la décision politique du Conseil européen des 11-12 décembre 1992 d'instituer un Fonds de garantie, afin de couvrir les risques liés aux prêts et aux garanties de prêts accordés à des pays tiers ou en faveur de projets réalisés dans des pays tiers.

Il est rappelé que le montant du Fonds doit atteindre un niveau approprié, dénommé "montant objectif" qui est fixé à 10 % de l'encours en principal de l'ensemble des engagements de la Communauté découlant de chaque opération, majoré des intérêts dus et non payés. Les versements au Fonds, seront égaux à 14 % du montant en principal des opérations jusqu'à ce que le Fonds atteigne le montant objectif.

L'orientation commune sera transmise au Parlement européen dans le cadre de la procédure de concertation prévue par la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission du 4 mars 1975.

7. CONSEIL "INDUSTRIE" (22 JUIN)

Nous rendrons compte la semaine prochaine des résultats du Conseil "INDUSTRIE" qui s'est déroulé le 22 juin 1994.

8. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu le texte de la déclaration sur :

- le projet de loi lettone relatif à la citoyenneté (21 juin).

9. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'ordre de jour de la réunion du Conseil au cours de la semaine prochaine :

Conseil "RECHERCHE" (27 juin)

- Règles de participation des entreprises, des centres de recherche et des universités aux programmes spécifiques de recherche, de développement technologique et de démonstration de la CE et de la CEEA;

- 19 -

- Règles de diffusion des résultats de la recherche issus des programmes spécifiques de recherche, de développement technologique et de démonstration de la CE;
- Propositions de programmes spécifiques :
 - = Technologies industrielles et des matériaux;
 - = Technologies des communications;
- Accord de coopération scientifique et technique avec Israël : directives de négociation;
- Accord de coopération scientifique et technique avec la Suisse;
- Assemblée européenne des sciences et des technologies.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL